

VILLE DE
BORMES
LES MIMOSAS



**DOSSIER DE
CANDIDATURE
VILLAGE DE NOËL 2023**

DU 22 DECEMBRE 2023
AU 7 JANVIER 2024

BORMES LES MIMOSAS

RÉGLEMENT DE CANDIDATURE ET DE SÉLECTION

Article 1 : Situation et dates du village de Noël de Bormes les Mimosas

Le village de Noël se tiendra au village , sur la place Saint François. L'ouverture au public se fera :

Vendredi 22 décembre 2023 de 17h à 22h

Samedi 23 décembre 2023 de 14h à 22h

Dimanche 24 décembre 2023 de 14h à 17h

Du mardi 26 décembre 2023 au vendredi 30 décembre 2023 de 14h à 21h

Dimanche 31 décembre 2023 de 14h à 17h

Du mardi 2 janvier 2024 au samedi 6 janvier 2024 de 14h à 21h

Dimanche 7 janvier 2024 de 14h à 17h

Article 2 : Conditions de candidature

Le village de Noël est ouvert aux artisans et producteurs "de bouche" et aux restaurateurs.

Article 3 : Modalités d'obtention et de dépôt du dossier de candidature

Tout candidat adressera son dossier de candidature à la mairie de Bormes les Mimosas et plus particulièrement au service Asso Even Sports avant le 15 novembre 2023. Ce dossier est établi sur la base d'un document type téléchargeable sur le site www.ville-bormes.fr ou qui pourra être envoyé sur demande par voie postale ou mail (asso.even@ville-bormes.fr).

La réception du dossier de candidature ne constitue pas une inscription au village de Noël mais une demande de participation.

Aucun règlement ne sera requis à ce stade de la procédure.



Article 4 : Modalités d'attribution des emplacements sur le village de Noël

À partir du 15 novembre 2023, tous les dossiers de candidature seront examinés par une commission de sélection composée d'élus et de personnel du service Asso Even Sports. Tout dossier incomplet ne sera pas examiné. La participation antérieure au village de Noël ne donne aucune garantie d'une participation à une édition ultérieure. Dès que les candidatures auront été examinées, elles feront l'objet d'un courrier d'inscription ou d'un courrier de refus le cas échéant.

Article 5 : Critères de sélection

Les critères de sélection sont les suivants :

- Etre en cohérence avec l'esprit et l'ambiance d'un village de Noël
- Engagement d'une présentation soignée, festive, et de qualité des produits proposés à la vente (mise en scène, décoration et illumination du chalet ou du stand) selon les éléments descriptifs fournis dans le dossier de candidature.
- La qualité, variété et l'originalité des produits proposés, leur authenticité.

Article 6 : Inscription

L'inscription des exposants du village de Noël sera validée lorsque le service Asso Even Sports aura reçu le dossier daté et signé. Un titre de recette émanant du Trésor Public, du montant de la réservation de l'emplacement sera alors émis.

Les exposants s'engagent à

- ouvrir aux horaires indiqués à l'article 1, le non respect des horaires pourra engager une pénalité de 50€ par jour non ouvert.
- restituer le chalet dans l'état dans lequel il aura été attribué. En cas de dommage la responsabilité civile de l'exposant sera engagée.

Article 7 : Formules de participation

Le village de Noël sera mis en scène autour de 7 chalets "de bouche", d'un chalet du Père Noël, d'une patinoire synthétique, d'un podium.

Formule n°1 :

Du 22 décembre au 7 janvier inclus : 300€

Formule n°2 :

Du 22 décembre au 31 décembre inclus : 250€

Formule n°3 :

Du 2 janvier au 7 janvier inclus : 150€



Article 8. ASSURANCES

L'organisateur est couvert pour le risque Responsabilité Civile par un contrat souscrit à l'année.

L'exposant est tenu de souscrire à ses propres frais, toute assurance couvrant les risques que lui-même et son personnel encourent ou font courir à un tiers.

Article 9. SUSPENSION - ANNULATION

En cas de désistement ou de non occupation de l'emplacement réservé, les sommes versées restent acquises à l'organisateur qui peut disposer librement de l'emplacement.

En cas de départ anticipé avant la fin de la manifestation, la totalité de l'inscription sera conservée par l'organisateur.

En cas de désistement de l'exposant pour cas de force majeure (décès ou maladie), sous réserve d'en avoir informé l'organisateur par courrier ou email avec accusé de réception et d'avoir fourni un justificatif, le montant de son inscription lui sera restitué.

En cas d'annulation totale de la manifestation de la part de l'organisateur moins de 48h avant l'ouverture de la manifestation, le montant de l'inscription ne sera pas du par l'exposant.

En cas d'intempéries obligeant l'organisateur à annuler les activités prévues en extérieur, l'espace restauration ne pourra être maintenu. L'exposant sera prévenu au plus tard le vendredi 20 décembre 2023 à 10h, de cette annulation. Le montant de l'inscription ne sera pas du par l'exposant.

Article 10. LITIGES

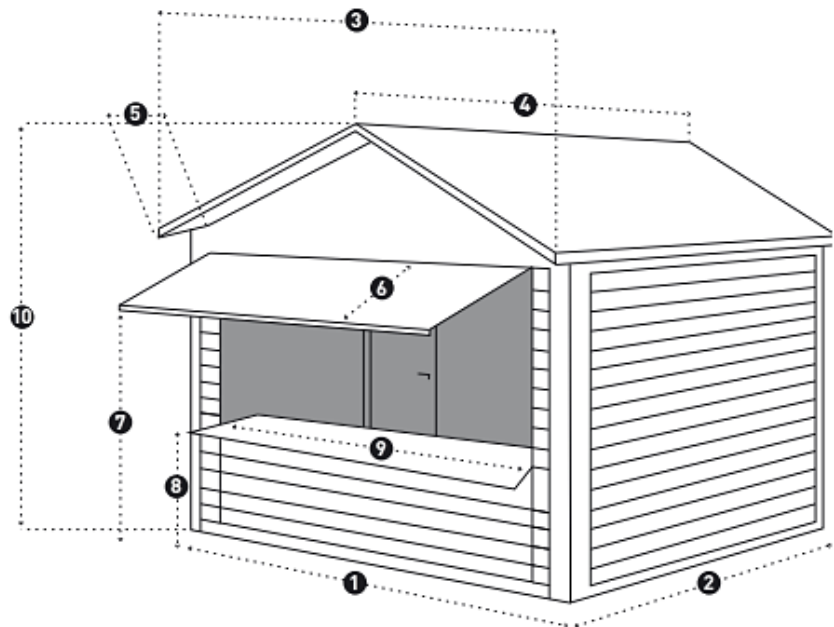
TOUT LITIGE INTERVENANT ENTRE LES PARTICIPANTS A CE MARCHE ET NECESSITANT L'INTERVENTION DE L'AUTORITE MUNICIPALE OU DES SERVICES DE POLICE OU DE GENDARMERIE SERA SANCTIONNE SOIT PAR L'EXCLUSION TEMPORAIRE OU DEFINITIVE DE CETTE MANIFESTATION, SOIT PAR DES POURSUITES QUI POURRONT ÊTRE EXERCEES S'IL Y A LIEU.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre, à défaut d'accord amiable, à l'appréciation des tribunaux compétents.

FICHE TECHNIQUE

Dimensions par chalet 300x250

- 1 : 298 cm largeur
- 2 : 251 cm de profondeur
- 3 : 324 cm de largeur
- 4 : 288 cm de profondeur
- 5 : 36 cm de débord
- 6 : 274 cm x 101 cm
- 7 : 204 cm hauteur
- 8 : 94 cm
- 9 : 270 cm x 17cm
- 10 : 276 cm hauteur



EQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

Lumière intérieure

1 Coffret électrique (selon puissances nécessaires demandées sur la fiche d'inscription)

FORMULAIRE CANDIDATURE - FICHE ADMINISTRATIVE

Dénomination de la structure/de la société :

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse mail :

Site internet :

Nom et Prénom du responsable légal :

Statut :

N° de RCS/RM :

N° de SIRET :

N° code APE :

Liste des produits mis en vente :

Formule demandée (cocher la case correspondante à la formule souhaitée) :

Formule n°1 :
Du 22 décembre au 7 janvier inclus : 300€

Formule n°2 :
Du 22 décembre au 31 décembre inclus : 250€

Formule n°3 :
Du 2 janvier au 7 janvier inclus : 150€

Attestation sur l'honneur :

Je soussigné(e), représentant légal de la structure citée ci-dessus, certifie avoir pris connaissance du règlement détaillé joint à ce dossier et déclare y souscrire. Je certifie également que les renseignements fournis dans la fiche de renseignements administratifs et dans la liste des produits mis à la vente sont exacts.

Cachet commercial

Fait le :

A :

Nom et signature

Précédée de la mention
"Lu et approuvé, pour accord):

Joindre carte d'identité, l'attestation d'assurance, extrait KBIS et une carte commerçant ou carte professionnelle au dossier de candidature. Toutes les pièces demandées concernant l'activité de l'exposant devront être en cours de validité et de moins de 3 mois.

Ce dossier complété à retourner pour **le 15 novembre 2023 au plus tard**, par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Bormes les Mimosas, 1 place Saint François, 83230 Bormes les Mimosas ou par mail : asso.even@ville-bormes.fr
Pour tout renseignement, vous pouvez joindre le service Asso Even Sports par téléphone 04 94 05 34 54

FORMULAIRE CANDIDATURE - FICHE TECHNIQUE

Besoins spécifiques pour votre activité :

Eau (accès à la fontaine sur la place Saint François)

Electricité (indiquer la puissance de chaque appareil)

.....
.....

Prise électrique 220V

Prise électrique triphasée

Nombre de prises électriques souhaitées

.....

Autres besoins :

.....

Hauteur de votre véhicule :

.....

Longueur et largeur (pour Food trucks)

.....

Mode(s) de paiement proposé(s) aux clients le jour de la manifestation :

Espèces

Carte Bleue

Chèque